



Arret maladie, complement de salaire

Par **cruzy**, le **12/01/2017** à **13:30**

bonjour a tous

j'aurais une question sur le complément de salaire.

je viens d'être arrêté 2 mois pour une intervention chirurgicale.

j'ai bien eu de ma la part de la cpam (les indemnités journalières) et mon complément de salaire de l'employeur de 90% le premier mois et 70% le mois suivant

j'aimerais savoir, car je vais peut être me faire réopérer pour complication.

si je reprends le travail quelques semaines et que je me fais arrêter une nouvelle fois, vais je bénéficier a nouveau du complément de salaire de la part de employeur ?

comment se calcul se complément sur une année ?

ma convention :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichIDCC.do;jsessionid=81AB9AB7FF66E93565D5C00E4210149F.tpd>

merci par avance[citation][[/citation]

Par **cruzy**, le **12/01/2017** à **13:56**

j'avais bien vu mais, je n'étais pas certain, donc ca ne sert a rien que je reprenne ou non le travail, le complément est déjà effectué si je comprend bien.

c'est un coup dur pour moi... financièrement